

ASSOCIATION

Forum des Associations

Publié le 21 août 2025

Forum des associations

Quarante-deux ans après son inauguration en 1983 et après 5 années de fermeture pour travaux de rénovation-extension, le complexe sportif accueillera une nouvelle édition du Forum des Associations **le samedi 6 septembre de 10h à 18h**. Une quarantaine d'associations batziennes et locales seront représentées dans tous les domaines : sport, culture, patrimoine, environnement, mémoire, loisirs, solidarité…

Animations :
Certaines associations proposeront des démonstrations ou des initiations, et tout au long de la journée vous pourrez vous amuser en famille sportivement avec **une tour d'escalade gonflable, une cible de foot et un puissance 4 basket, ainsi que des démonstrations de freestyle football l'après-midi.** Petite restauration et buvette sur place par le FC Côte Sauvage.



Hommage à Pierre LE BERCHE - Samedi 6 septembre à 12h
La municipalité a choisi d'honorer Pierre LE BERCHE, maire de 1977 à 2001, en donnant son nom à ce nouvel équipement. Toute la population est conviée le **samedi 6 septembre 2025 à 12h** pour assister au dévoilement d'une plaque commémorative.

Guide des associations

Recensant 84 associations, le guide des associations a été mis à jour et sera distribué à cette occasion. Il est également téléchargeable sur www.batzsurmer.fr et sera prochainement disponible en mairie et à l'Office de tourisme.

Pass'Association

Sur le forum, un stand permettra aux familles de remplir leur Pass'Association. Ce coup de pouce financier accordé par la commune permet aux jeunes Batziens âgés de 3 à 16 ans, et inscrits dans une ou deux associations sportives et/ou culturelles (conventionnées avec la commune), de bénéficier d'une prise en charge de 50% du montant de l'adhésion, dans la limite de 50€ maximum par enfant. Cette aide financière communale permet de promouvoir les activités sportives et culturelles auprès des jeunes tout en densifiant et fortifiant le tissu associatif local.

Pensez à vous munir des photocopies des pièces suivantes :

- Justificatif de domicile du représentant légal
- Copie du livret de famille ou de l'attestation de tutorat

Ce Pass'Association est délivré sous 3 conditions :

• avoir entre 3 et 16 ans,

• être domicilié à Batz-sur-Mer



Le Complexe Sportif Pierre LE BERCHE offre :

- Une Structure Artificielle d’Escalade (SAE) de 24 mètres linéaire sur 4.5 mètres de hauteur avec 1 000 prises installées pour 70 blocs
- Une salle de "gymnastique / sports de contact / pratiques douces"
- 1 salle multisports (Basket ball, Handball...) avec douches, sanitaires et vestiaires.
- 2 terrains de football (1 terrain d'entraînement, 1 petit terrain et 1 terrain d'honneur)
- 4 vestiaires avec sanitaires et douches
-

Il est situé rue du Croisic, à proximité du Moulin de la Falaise.

Conformité RGAA
Non conforme

MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-batzsurmer.fr
02 40 23 92 25